

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

*Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Procès-verbal du conseil municipal du 07 mars 2021

Voix Pour : 30

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / P. VEZINE représentant : F. LATRA

Abstention(s) : 3

H. FRANÇOIS-AULLEN / G. STICH / A. PIZZULO

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 07 mars 2022.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal

Information

Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 7 mars 2022 et le 23 mai 2022.

1. Contrat CITIVIA sur les Friches NSC

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment à signer le contrat d'Etude préalable d'aménagement tel qu'il figure en annexe ainsi que les éventuels avenants, auprès de CITIVIA SPL.

2. Friches NSC – Portage foncier par l'E.P.F. d'Alsace - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, approuve le principe et les termes du projet de bail emphytéotique administratif annexé à la présente délibération, relatif aux biens ci-dessous :

- Ancien centre d'apprentissage de NSC SCHLUMBERGER consistant en un terrain surbâti, situé rue du Trotberg à Guebwiller, cadastré section 16 n°75, d'une superficie totale de 25,63 ares. Un découpage en volume sera à prévoir pour permettre à NSC de rester propriétaire de la cave (pour stockage) ;
- Parcelle nue dite « Du Bois Fleuri », située rue Théodore Deck à Guebwiller, cadastrée section 15 n°24, d'une superficie totale de 50,29 ares ;
- Aile Nord du bâtiment « Le Louvre » et des parcelles attenantes, situées à Guebwiller rue de la République/ Rue Théodore Deck, cadastrés section 28 n° 44, 45, 46, 47, 48, 74, 75, 76, 90, 91, 94, 95, 97, 164, 165, 166, 167 et 194, d'une superficie totale de 80,89 ares ;
- Usine principale et de ses bâtiments annexes (hangar Kasto, Aviation,...) situés rue de la République à Guebwiller et cadastrés section 15 n° 138, 139, 239 (partiellement) et 240 et section 28 n°185 d'une emprise totale de 298,35 ares.

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération, notamment ledit bail ainsi que leurs éventuels avenants ; l'EPF d'Alsace à faire enregistrer ledit bail au Livre Foncier après signature par les parties et régler les frais d'enregistrement et la taxe de publicité foncière au droit fixe de 125 €, ces frais et droits étant remboursables à l'EPF d'Alsace ainsi que prévu aux termes des dispositions de la convention de portage susvisée.

3. Demandes de subventions - modifications Plans de financement prévisionnels

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions aux dispositifs de l'État, y compris la DRAC, le FNADT, ainsi que celles des autres co-financeurs potentiels publics ou privés selon la nature des projets et approuve les modifications des plans de financement concernés tels qu'ils figurent en annexe.

4. Demandes de subventions - Aquisition de défibrillateurs

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, approuve l'achat des 12 défibrillateurs et le tableau de financement correspondant ; autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financiers sur la base du tableau de financement présenté et d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires.

5. Ravalement de façade - Attribution de subventions - Modification du règlement

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention de 9 840,43 € à Messieurs Anthony CAUTILLO et Pierre JURKIEWICZ pour les travaux réalisés au 17 rue des Chanoines ; l'attribution d'une subvention de 10 480,00 € à Messieurs Anthony CAUTILLO et Pierre JURKIEWICZ pour les travaux réalisés au 17 rue des Chanoines, pour le bâtiment de la micro-crèche ; autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à ces versements et à modifier le règlement et prolonger d'une année le taux de 30 %.

6. Subventions aux associations sportives

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, attribue aux associations sportives et de loisirs de GUEBWILLER et à l'Office Municipal des Sports une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ; aux associations sportives une subvention liée au déroulement d'une manifestation organisée au cours de l'année 2022 ; suivant l'état détaillé ci-annexé comportant la liste des bénéficiaires ainsi que le montant des subventions. Il autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leurs versements et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 sous l'article 6574.

7. Attribution d'une subvention à l'école Jeanne Bucher

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention à l'OCCE, tel que cela vient d'être présenté pour un montant total de 240 € et autorise M. le Maire à procéder au versement.

8. Fusion Administrative : Ecole maternelle Charles Kienzl/Ecole maternelle Magenta

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : **G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER** représentant : **L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN** représentant : **O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE** représentant : **F. LATRA / A. PIZZULO**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, approuve la fusion administrative des écoles maternelles MAGENTA et KIENZL en une entité unique, à compter de la rentrée scolaire 2022, sous le code du répertoire national des établissements, aussi appelé RNE, de l'école maternelle Charles KIENZL.

9. Changement des horaires et instauration de la gratuité le premier dimanche du mois au Musée Deck

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : **G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER** représentant : **L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN** représentant : **O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE** représentant : **F. LATRA / A. PIZZULO**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, instaure un accès gratuit à tous au musée le premier dimanche de chaque mois à partir du 1^{er} juin 2022, supprime la nocturne du premier vendredi du mois. Les horaires d'ouverture du musée à compter du 1^{er} juin 2022 seront donc les suivants : du mercredi au dimanche de 14h à 18h. Il approuve la modification du Règlement intérieur du Musée en conséquence.

10. Convention de mise à disposition de locaux et de matériels : Ville de Guebwiller/Théâtre Alsacien de Guebwiller

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : **G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER** représentant : **L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN** représentant : **O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE** représentant : **F. LATRA / A. PIZZULO**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, valide la mise en place d'une convention unique de mise à disposition de locaux à destination du Théâtre Alsacien de Guebwiller et autorise M. le Maire ou un de ses représentants à signer la convention de mise à disposition de locaux au Théâtre Alsacien de Guebwiller.

11. Exposition et saison culturelle - Deck 2023

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : **G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER** représentant : **L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN** représentant : **O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE** représentant : **F. LATRA / A. PIZZULO**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, affecte un budget d'un montant de 100 000 € TTC pour l'organisation de l'exposition au Musée Théodore Deck en 2023 et valide le budget prévisionnel proposé ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2022 et 2023 et approuve les demandes de soutien adressées à la DRAC, à la région Grand Est, à la CEA et à la CCRG et d'autoriser le musée à solliciter du mécénat privé et du mécénat d'entreprise.

12. Restauration d'une œuvre du Musée Deck

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, affecte les crédits nécessaires à l'intervention de restauration, soit une somme de 10 200 € ; approuve les demandes de soutiens adressées à la DRAC, à la CCRG et à la CEA pour le financement de l'opération de restauration et autorise le musée à solliciter du mécénat privé à hauteur d'un montant de 3 060 €.

13. Révision du plan d'aménagement forestier 2022-2040

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, approuve le plan d'aménagement forestier 2022-2040 et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 et aux monuments historiques classés ou inscrits, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

14. Valorisation du patrimoine arboré - Attribution d'une subvention

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, accorde à Monsieur Jacky NAVIDAD une subvention à hauteur de 30 % TTC des travaux soit un montant de 301 € TTC et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2022.

15. Bilan des acquisitions / cessions 2021

Le conseil municipal, prend acte de ce bilan.

16. Formation des élus 2021 - Bilan

Le conseil municipal, prend acte de ce bilan relatif à la formation des élus locaux au titre de l'année 2021.

17. Dotation de solidarité urbaine - Rapport sur les actions de développement social urbain - Exercice 2021

Le conseil municipal, prend acte du rapport ci-annexé relatif aux actions de développement social urbain pour l'année 2021.

18. Comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes - Avis

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, arrête les comptes de gestion du budget principal de la Ville, de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie établis par M. le Trésorier municipal et tels qu'ils figurent en annexe et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier municipal n'appellent pas d'observation de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget principal et des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie.

19. Comptes Administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes

Voix Pour : 32

C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

N'a pas pris part au vote : 1

F. KLEITZ

Après que M. le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Claude Muller, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie, dressés par M. Francis KLEITZ, Maire ; après en avoir délibéré, adopte les comptes administratifs 2021; approuve le compte administratif 2021 du budget général, tel qu'il figure en annexe, présentant un excédent global de 10 398 227,03 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 415 572,10 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 7 982 654,93 € ; approuve le compte administratif 2021 du budget annexe réhabilitation des friches, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 805 322,06 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 345 632,94 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 1 150 955,00 € et le compte administratif 2021 du budget annexe de la gendarmerie, tel qu'il figure en annexe, présentant un

déficit global de 324 495,68 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 294 464,13 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 618 959,81 €.

20. Affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré,

- Au titre du budget principal : procède à la reprise de l'excédent d'investissement définitif de 7 982 654,93 € et à la diminution de l'affectation complémentaire définitive du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 à la section d'investissement pour 501 854,93 € ; reporte le surplus en excédent de fonctionnement pour 486 962,10 € et dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.
- Au titre du budget annexe de la réhabilitation des friches : procède à la reprise du déficit d'investissement définitif de 1 150 955 € ; reporte le surplus en excédent de fonctionnement pour 107 105,94 € ; et dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.
- Au titre du budget annexe de la gendarmerie : procède à la reprise du déficit d'investissement définitif de 618 959,81 € et à la reprise de l'excédent de fonctionnement définitif pour 294 464,13 € ; dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.

21. Budget principal - Décision modificative n°1 pour 2022

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°1 du budget général qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 408 812,90 € et en une section d'investissement de 481 000 €, en suréquilibre de 494 668,54 €.

22. Budget annexe Friches - Décision modificative n°1

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°1 du budget annexe Friches 2022 équilibrée en dépenses et en recettes à 2 635 474,81 €, soit à 1 411 490 € pour la section de fonctionnement et à 1 223 984,81 € pour la section d'investissement.

23. Budget annexe Gendarmerie - Décision modificative n°1 pour 2022

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°1 du budget annexe Gendarmerie 2022 équilibrée en dépenses et en recettes à -29 537,19 €, soit à 0,00 € pour la section de fonctionnement et à -29 537,19 € pour la section d'investissement.

24. Modification des AP - CP

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, adopte la révision n°2 des autorisations de programme et des crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

25. Mise en place d'un terminal de paiement électronique à la médiathèque

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, autorise la régie de la Médiathèque à encaisser les recettes par carte bancaire ; accepte la mise en place des terminaux de paiement électronique (TPE) dans les conditions présentées ci-dessus pour la régie de la Médiathèque ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce mode paiement et décide de cette mise en place à compter du 1er juin 2022.

26. Tableau des effectifs - créations de postes (avancement de grade)

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, crée au tableau des effectifs de la commune les postes suivants et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

27. Tableau des effectifs - suppression de postes (postes vacants)

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, conserve les postes listés.

28. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et instituant le paritarisme

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE représentant : F. LATRA / A. PIZZULO

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, crée un Comité Social Territorial unique, compétent pour les agents de la commune de Guebwiller et du CCAS, sous réserve de la délibération concordante du conseil d'administration du dit établissement ; fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ; décide le maintien du paritarisme numérique, en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de la collectivité.

Affiché le : 25 mai 2022

Retiré le :

Le Maire

Francis KLEITZ

Conseiller d'Alsace

